Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

# Le nouveau directeur de cabinet du préfet arrive du Cantal



Romain Hélard vient d'être nommé directeur de cabinet du préfet de Vaucluse. Actuellement sous-préfet de Saint-Flour, il va succéder à Thibault de Cacqueray (ENA, promotion Molière, 2019), arrivé en décembre 2024, et pressentie comme prochain directeur de la sécurité de la SNCF où il pourrait remplacer Xavier Roche. Ancien collaborateur de Jean Castex quand il était à Matignon, Thibault de Cacqueray devrait donc retrouver ce dernier, président-directeur général du groupe SNCF depuis novembre 2025

Pour sa part, Romain Hélard était sous-préfet dans le cantal depuis le 1er août 2024. Agé de 35, le nouveau directeur de cabinet du préfet de Vaucluse est diplômé de Sciences Po Paris et de l'ENA (promotion Hannah Arendt, 2020). Auparavant, Romain Hélard a été juge au tribunal administratif de Paris

Ecrit par le 7 novembre 2026

Il est nommé dans le Vaucluse pour une durée initiale de trois ans et devrait prendre ses nouvelles fonctions le 2 décembre prochain.

---

# Avignon, manifestation interdite dans l’intramuros ce samedi 31 octobre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




**À la veille des rassemblements annoncés ce samedi 31 octobre, la préfecture de Vaucluse maintient l'interdiction de manifester dans le centre-ville d'Avignon et autour des remparts. La Ville reconduit, de son côté, un dispositif de sécurité renforcé pour protéger les habitants, les commerces et prévenir d'éventuels débordements.**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Samedi 31 octobre s'annonce sous haute vigilance à Avignon. Alors que de nouveaux rassemblements sont attendus, la préfecture de Vaucluse a confirmé l'interdiction de toute manifestation dans l'intra-muros et sur les rues et boulevards qui ceinturent les remparts. L'Union syndicale Solidaires 84, a annoncé un rassemblement à 10h, devant la préfecture, boulevard Limbert. Mais le parcours déposé se situe intégralement dans le périmètre frappé d'interdiction et après des échanges avec les organisateurs, aucun itinéraire alternatif n'a été mentionné.

**Solidaires 84**

Solidaires 84 conteste cette décision et a engagé un référé-liberté devant le tribunal administratif de Nîmes, afin d'en demander la suspension. Le syndicat maintient son appel à la mobilisation, notamment à la porte Saint-Lazare. La contestation porte aussi sur le fond : les organisations mobilisées défendent le droit de manifester, dénonce la vie chère et réclame des augmentations de salaires, tout en apportant leur soutien aux revendications de la jeunesse. La CGT du Vaucluse appelle également à la mobilisation et évoque une grève le 5 novembre.

**Le précédent du 24 octobre**

Samedi 24 octobre, plus de 700 personnes s'étaient alors rassemblées malgré l'interdiction préfectorale. Cinquante-trois amendes avaient été dressées et une trentaine de personnes interpellées. Une mobilisation qui s'était déroulée dans une ambiance relativement calme.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




**Copyright Mireille Hurlin**

**Des commerces placés sous surveillance**

Pour éviter que les événements ne dégénèrent, la municipalité reconduit un dispositif comparable à celui de la semaine précédente. Les équipes d'astreinte et les effectifs de la police municipale seront renforcés. Une coordination opérationnelle étroite avec la police nationale permettra de transmettre rapidement les informations et de faciliter les interventions. Autre mesure préventive, une grande partie des conteneurs à déchets sera retirée des secteurs sensibles.

**La Ville**

La Ville veut protéger les commerçants, particulièrement exposés lorsque les tensions gagnent les rues commerçantes. La plateforme gratuite 'Mon Avignon Alerte' sera réactivée. Accessible sur smartphone, elle permet aux professionnels inscrits de recevoir des SMS géolocalisés et de signaler directement un incident aux services municipaux. Après vérification, les alertes peuvent être relayées auprès des autres commerces du secteur. Les commerçants intéressés doivent se rapprocher de leur fédération ou de leur

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

association professionnelle pour obtenir un code d'accès.

**Un dispositif dans un contexte tendu**

Cette nouvelle journée de vigilance trouve son origine dans les événements du 17 octobre. Ce jour-là, une mobilisation avait dégénéré en violences urbaines à Avignon. Près de 12 commerces avaient vu leurs vitrines brisées, certains avaient été pillés et la gare SNCF avait également été prise pour cible. Vingt-deux policiers avaient été blessés et 21 personnes interpellées. La préfecture estime que les mesures déployées le 24 octobre ont permis d'éviter de nouvelles dégradations et des pillages. Pour ce samedi, elle maintient la même ligne de conduite : aucun rassemblement, cortège ou manifestation n'est autorisé dans l'intra-muros ni sur les rues et boulevards entourant les remparts. Le couvre-feu concernant les mineurs non accompagnés d'un adulte est également reconduit samedi 31 octobre de 18h au dimanche 1er novembre à 6h, dans l'intra-muros et certaines zones commerciales, notamment Cap Sud, Mistral 7 et Aushopping Avignon Nord. Participer à une manifestation ou à un regroupement dans le périmètre interdit expose à une contravention de quatrième classe, pouvant atteindre 750€.

**Mireille Hurlin**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




**Copyright Mireille Hurlin**

---

# À Avignon, les casseurs laisseront aussi une facture aux assurés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




**À Avignon, les dégradations du 17 octobre ont frappé l'espace public et les commerces, pour un coût estimé à au moins 500 000€ sur le seul domaine public. À partir de 2027, un nouveau fonds national doit mutualiser les dégâts les plus lourds liés aux émeutes. Son financement reposera principalement sur une contribution de 0,8 % des primes d'assurance. Une facture collective, qui ne couvrira pourtant pas les violences d'octobre.**

Les vitrines brisées, le mobilier urbain endommagé et les conteneurs incendiés ont laissé des traces bien visibles dans les rues d'Avignon. Le samedi 17 octobre, une mobilisation sociale a dégénéré en affrontements devant la préfecture de Vaucluse, avant que les tensions ne gagnent la rue de la République et les rues piétonnes.

**À Avignon, des dégâts qui pèsent déjà lourd**

Lors des émeutes du 17 octobre, un peu plus d'une vingtaine de personnes avaient été interpellées par les forces de l'ordre. Le maire d'Avignon, Olivier Galzi, a estimé à au moins 500 000€ le coût des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

dégradations sur l'espace public. Un montant qui ne comprend ni les dommages subis par les commerces ni l'intégralité des pertes privées. La préfecture avait elle aussi été prise pour cible. Des conteneurs ont été incendiés, des pierres lancées contre le bâtiment et des vitres brisées. Le préfet de Vaucluse, Thierry Suquet, avait déposé plainte afin d'obtenir réparation des dommages. La question est désormais de savoir qui doit payer lorsque les violences collectives provoquent des dégâts considérables ?

Avignon : 21 interpellations et des dégâts à 500 000 €

**Une contribution de 0,8 % sur les assurances**

Le gouvernement prépare un nouveau fonds d'indemnisation destiné à prendre en charge une partie des dommages provoqués par les émeutes. Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2027, sous réserve de la finalisation des textes réglementaires et des conditions requises. Son financement reposerait aux trois quarts sur une contribution de 0,8 % appliquée aux primes d'assurance. Les contrats habitation et automobile des particuliers seront concernés, tout comme les assurances professionnelles et celles des collectivités. Juridiquement, ce prélèvement sera acquitté par les assureurs. Mais rien ne garantit qu'ils en absorberont intégralement le coût : une répercussion, totale ou partielle, sur les cotisations des assurés reste possible.

**Concrètement ?**

Concrètement, pour 1 000€ de primes annuelles soumises à cette contribution, le prélèvement pourrait représenter 8€, à titre d'ordre de grandeur, car le montant dépendra des modalités d'application du dispositif et de la politique tarifaire de chaque assureur. Le mécanisme s'inspirait, dans son principe, du régime des catastrophes naturelles. Il répond à une difficulté bien réelle pour les compagnies : lorsque les violences se multiplient et touchent simultanément de nombreux territoires, les indemnisations peuvent atteindre des niveaux difficiles à absorber par les seuls mécanismes habituels.

**Un fonds pour les sinistres les plus lourds**

Le dispositif ne se substituera pas aux assureurs, mais interviendra en complément, lorsque les dommages atteindront une ampleur exceptionnelle. Les premières versions du projet évoquent un déclenchement du dispositif lorsque le montant des sinistres assurés dépasserait 700 000€ et lorsque les dommages aux bâtiments publics excèderaient 300 000€ ou lorsque au moins 30 sinistres de plus de 10 000€ seraient déclarés. L'éligibilité ne serait toutefois pas automatique. Une commission interministérielle devra examiner chaque situation et déterminer si les conditions permettant de mobiliser le fonds sont réunies. L'enveloppe pourrait se monter à 400M€. À titre de comparaison, le régime des catastrophes naturelles représente un dispositif de mutualisation d'une tout autre ampleur. Le nouveau fonds est donc conçu comme un filet de sécurité, destiné aux sinistres les plus coûteux, et non comme une caisse destinée à régler systématiquement chaque facture après des violences urbaines.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

À Avignon, la préfecture prise pour cible

**Les dégâts d'octobre resteront à la charge des dispositifs existants**
C'est le paradoxe de cette réforme. Les violences des 17 (et 24 octobre pour certaines villes) ont ravivé le débat sur la prise en charge des dégradations, mais elles ne bénéficieront pas de ce nouveau fonds, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2027. Le dispositif n'a pas vocation à couvrir rétroactivement les dommages déjà survenus. Pour les commerçants touchés, la question reste donc immédiate. Les assurances restent le premier interlocuteur, selon les garanties souscrites et les circonstances du sinistre. Le gouvernement a également annoncé des mesures de soutien aux entreprises, notamment des facilités fiscales, des aides ciblées et des dispositifs destinés à préserver leur trésorerie. Le cas des émeutes soulève cependant une difficulté particulière : les garanties et les responsabilités ne sont pas nécessairement identiques d'un contrat à l'autre, et l'indemnisation peut dépendre de la qualification des faits comme de la nature des dommages.

**Faire payer les responsables ou partager le risque ?**
Faut-il faire peser l'essentiel du coût sur les auteurs des dégradations, au risque de se heurter à leur insolvabilité ou à la difficulté de les identifier ? Ou répartir une partie du risque entre les assurés, afin d'éviter que des sinistres exceptionnels ne fragilisent les victimes et leurs assureurs ? Le futur fonds privilégie la seconde logique, sans supprimer pour autant la possibilité de rechercher la responsabilité des auteurs. Il reste à mesurer ses effets concrets sur les cotisations et sur la capacité d'indemnisation des victimes. À Avignon, où les dégâts du 17 octobre ont déjà donné lieu à des démarches judiciaires, cette réforme nationale ne règlera pas la facture immédiate. La question reste de savoir comment financer les prochaines violences collectives sans laisser les victimes seules face aux pertes, ni faire porter aux assurés une charge dont ils ne maîtrisent pas l'origine.
**Mireille Hurlin**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



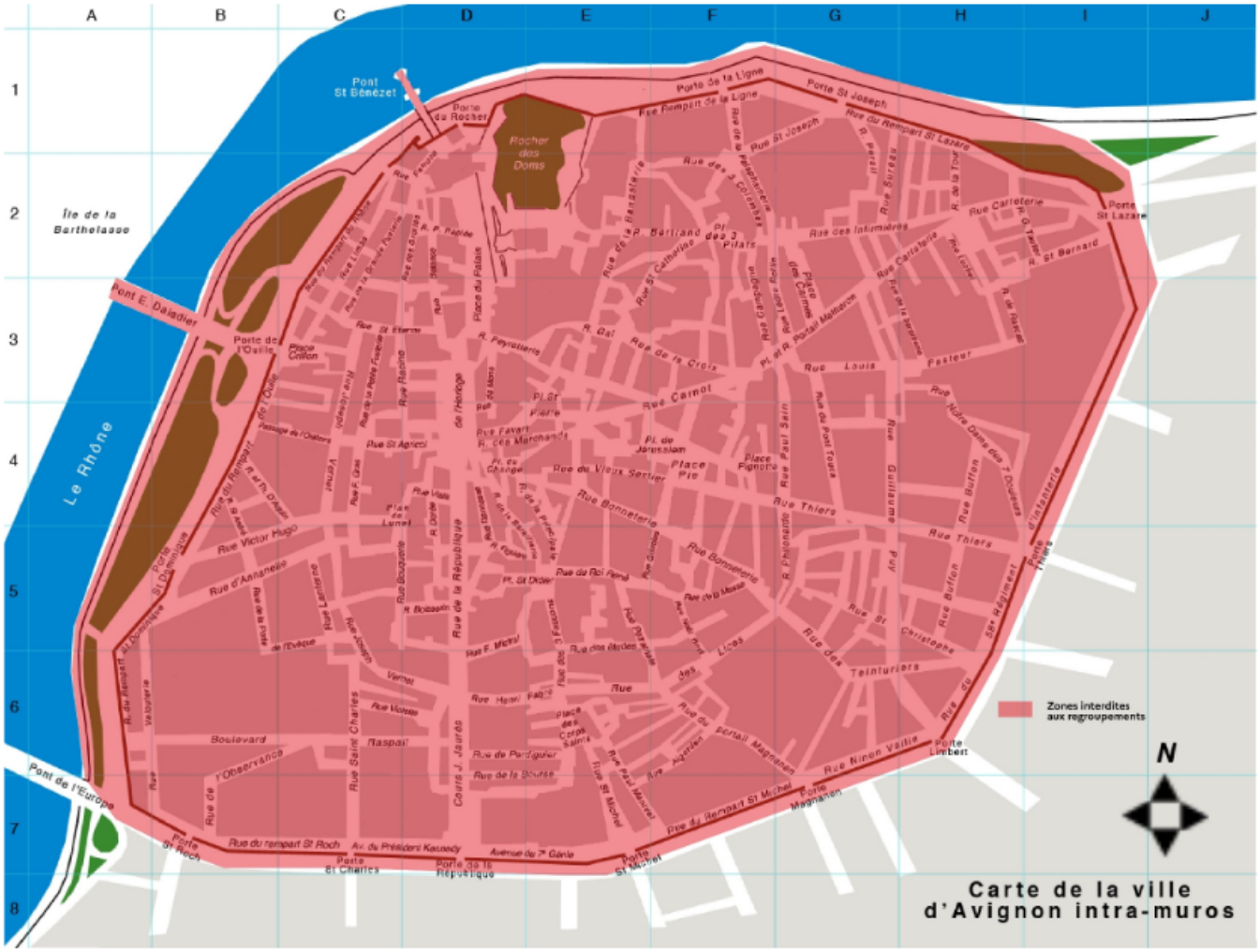

**Copyright Mireille Hurlin**

---

# Manifester sera interdit ce samedi à Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

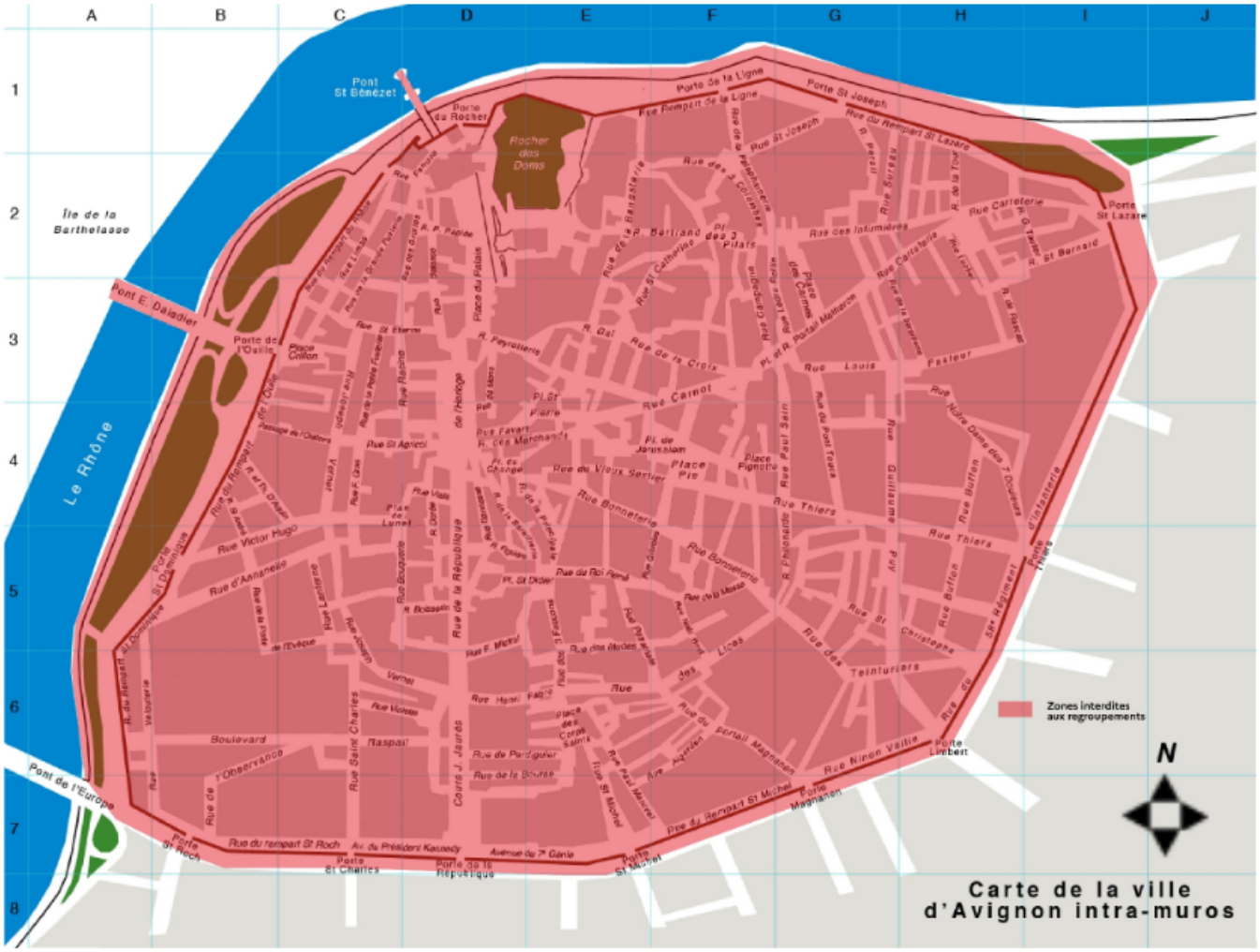



**À la veille de ce samedi 24 octobre, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse interdit les rassemblements, manifestations et cortèges dans le centre-ville d'Avignon et aux abords des remparts. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales.**

Les rues du centre historique d'Avignon ne pourront pas accueillir de manifestation ce samedi 24 octobre. Par un arrêté pris ce vendredi 23 octobre, le préfet de Vaucluse interdit tout rassemblement, cortège ou manifestation dans l'intra-muros ainsi que dans les rues et boulevards qui bordent les remparts.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




Copyright Préfecture de Vaucluse

**Un centre-ville sous haute vigilance**

La décision intervient après la circulation de plusieurs appels à se réunir sur les réseaux sociaux, et alors qu'aucune manifestation n'a été déclarée dans le délai légal requis, soit trois jours francs avant la date prévue. Les autorités anticipent une répétition des incidents intervenus samedi 17 octobre « Ces manifestations sont prévues dans des
secteurs concernés par l'interdiction préfectorale, et ayant été le théâtre la semaine dernière de dégradations et de violences d'une rare intensité, » a souligné Thierry Suquet. La municipalité avait déjà annoncé, en concertation avec la préfecture, un renforcement des mesures de sécurité pour le week-end. Parmi elles, un couvre-feu nocturne visant les mineurs non accompagnés dans certains secteurs d'Avignon, afin de limiter les risques de nouveaux troubles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

**Les sanctions prévues par la loi**

Le préfet de Vaucluse rappelle que l'organisation d'une manifestation non déclarée expose ses organisateurs à six mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amende. La participation à un rassemblement dans les secteurs visés par l'arrêté est, elle aussi, passible d'une contravention de quatrième classe.

**Mireille Hurlin**

---

# À Avignon, la préfecture prise pour cible



**Le samedi 17 octobre, un groupe d'émeutiers a forcé les grilles de la préfecture de Vaucluse, incendié des conteneurs et lancé des pierres sur le bâtiment. L'intervention des forces de l'ordre a empêché une intrusion plus importante. Le préfet, Thierry Suquet, a porté plainte et entend obtenir réparation des dégâts, dont la facture ne doit pas incomber aux contribuables mais aux insurgés après identification.**

La scène s'est déroulée en début d'après-midi, samedi 17 octobre, devant la préfecture de Vaucluse, à Avignon. Un groupe d'individus a franchi les grilles donnant accès à la place d'armes avant de s'en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839



prendre au bâtiment. Plusieurs conteneurs à ordures ont été incendiés et des pierres lancées contre la façade, brisant des vitres et endommageant les grilles ainsi que le revêtement. Le préfet de Vaucluse, Thierry Suquet, dénonce des agissements d'une « grande violence » et salue la rapidité de l'intervention policière. Selon les services de l'État, celle-ci a permis d'empêcher les assaillants de pénétrer dans la préfecture et de limiter l'ampleur des dégâts.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



**Copyright Préfecture de Vaucluse**

## Une plainte a été déposée et le parquet sollicité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le préfet de Vaucluse a déposé plainte et sollicité le parquet afin que celui-ci se porte partie civile, dans le but d'obtenir réparation des dommages causés au bâtiment. Cette démarche vise à faire porter le coût des réparations aux responsables, sous réserve de leur identification et des suites judiciaires. «S'attaquer à la préfecture, c'est viser un lieu où se matérialise l'autorité républicaine,» Le préfet rappelle ainsi que le droit de manifester, liberté fondamentale, ne saurait servir de justification aux violences ni aux destructions. En attendant les suites judiciaires, le préfet a tenu à remercier les policiers nationaux et municipaux, les gendarmes ainsi que les sapeurs-pompiers mobilisés, a salué leur sang-froid et leur professionnalisme.




**Copyright Facebook Ville d'Avignon**

**Du côté de l'Hôtel de Ville**

Lundi 19 octobre, à 18 heures, Olivier Galzi, maire d'Avignon, avait organisé un rassemblement républicain baptisé « Touche pas à ma ville », en réaction aux émeutes et aux dégradations survenues le samedi 17 octobre. Mais le rassemblement a rapidement été perturbé par l'irruption de militants dans le péristyle de l'Hôtel de Ville, où ils ont entonné le chant « Siamo tutti antifascisti ». Entouré des membres de sa majorité, le maire a alors sommé les militants de quitter les lieux. La Police municipale est finalement intervenue pour les repousser avec force hors de l'enceinte du bâtiment.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

**Mireille Hurlin**



**Copyright Facebook Ville d'Avignon**

---

# C'était sa dernière séance comme présidente, mais Dominique Santoni ne quitte pas la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

# Maison du Département




**Elue sénatrice le 27 septembre dernier, la présidente de l'exécutif vauclusien « change simplement de place. » C'est ce qu'elle a dit vendredi 9 octobre, lors de la session plénière après que le Préfet de Vaucluse a longuement fait le Rapport d'activité des Services de l'Etat en Vaucluse.**

« Je ne vous cache pas que c'est avec une émotion particulière que je prends la parole aujourd'hui pour présider cette séance publique. Mais aussi une vraie fierté lorsque je regarde le chemin parcouru depuis plus de 5 ans. » Dominique Santoni ne lâche rien. « Nous avons eu des désaccords, des discussions animées, mais nous avons toujours essayé de faire en sorte que nos différences ne nous empêchent pas d'agir. »

### Un Département qui investit

Avec un sens aigu de l'intérêt général au service des Vauclusiens, elle a écouté les territoires et cherché avec les élus de tous bords des solutions concrètes aux difficulté de la vie de tous les jours. « D'abord les grands projets routiers, déviation d'Orange et réaménagement du carrefour de Bonpas, également les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

véloroutes qui maillent aujourd'hui le Vaucluse de 165 km balisés et sécurisés. Mais aussi les collèges rénovés, végétalisés, dont la performance énergétique a été améliorée. »

Dominique Santoni poursuit. « Malgré la crise et la baisse continuelle des dotations, nous avons maintenu un niveau exceptionnel d'investissement, 125M€ chaque année, soit près d'un milliard pendant ce mandat. Mais notre bilan n'affiche pas seulement des km de routes, des bâtiments flambant-neufs et des millions investis. Nous avons aussi lutté contre les déserts médicaux en recrutant des médecins salariés. Plus de 3 900 Vauclusiens ont ainsi trouvé un médecin traitant. Après les centres de santé d'Avignon, Cadenet, Apt et Sorgues, nous allons en créer un 5ème à Pernes. » Elle ajoute : « Nous avons certes renforcé le contrôle des bénéficiaires du RSA, mais nous avons surtout ramené vers l'emploi 40% d'entre eux. »

### La sécurité des Vauclusiens au premier plan

Autre préoccupation de la Présidente, les sapeurs-pompiers. »Le territoire de Vaucluse est 2/3 inondable, 1/3 inflammable », avait l'habitude de dire  le colonel Jean-Yves Noisette quand il commandait le SDIS 84. « Cette année, notre participation dépassera les 64% du financement global, a-t-elle précisé. Nous continuons à répondre au mieux avec Thierry Lagneau, aux besoins de nos soldats du feu qui réclament à juste titre de meilleures conditions d'intervention. Nous allons délibérer sur l'achat de tuyaux, ce qui réduira la charge qu'ils transportent de 35kg à 28kg et dès que de nouvelles cagoules anti-feu plus performantes seront homologuées, nous les achèterons. Enfin, nous allons progressivement recruter des personnels pour faire passer la durée des gardes de 24h à 12h dans les casernes ».

> Pour la sécurité des Vauclusiens, le Département réaffirme son soutien « indéfectible » aux pompiers

Le 1er septembre 2023, à l'issue d'un été caniculaire où il avait fallu ravitailler les habitants du secteur de Sault en eau potable grâce à des camions-citernes, Dominique Santoni, aux côtés de la Préfète Violaine Démaret, avait lancé les Etats Généraux de l'Eau. « Nous devons absolument maîtriser cette ressource, nous allons d'ailleurs lancer une étude sur la nappe du Miocène et nous amènerons l'eau jusqu'au Plateau de Sault comme nous nous y sommes engagés. »

### Un engagement auprès des 151 communes de Vaucluse

Evidemment les 151 communes de Vaucluse sont au coeur de son engagement politique et personnel. « Je crois en chacune d'elles, que ce soit à travers la contractualisation sur 3 ans que nous avons mise en oeuvre ou Vaucluse Ingénierie qui les accompagne quotidiennement. En plus, nous avons une bonne nouvelle, grâce aux recettes en hausse de DTMO (droits de mutation à titre onéreux) nous avons un fonds de dotation de +15% soit 11,85M€. Il existe également également une véritable fracture (comme aurait

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

dit Jacques Chirac) entre les communes en matière de vidéoprotection. Les petites communes n'ont pas forcément les moyens d'installer des caméras de video-protection pour lutter contre la délinquance. Nous allons mutualiser les moyens avec celles qui le souhaitent à travers un Centre Départemental de Vidéoprotection porté par un syndicat mixte. »

### « Aujourd'hui, je quitte une fonction mais pas la Maison du Département »

Tour à tour, pour son dernier discours comme présidente, Dominique Santoni a remercié les agents du département, l'équipe du cabinet et elle a émis un souhait. « Gardons-nous du bruit inutile. Les Vauclusiens ne nous demandent pas d'être d'accord sur tout, mais de travailler pour eux, dans l'intérêt général. Tout peut changer, les élus, la présidence, les responsabilités mais pas l'institution. Elle demeure. Donc aujourd'hui, je quitte une fonction mais pas la Maison du Département. Je change simplement de place pour rester conseillère départementale parce que je suis profondément attachée à ce territoire et à tout ce que nous avons construit ici, ensemble. Et je suis très heureuse de continuer à travailler avec vous, pour le Vaucluse, ses 151 communes et bien sûr tous ses habitants. Merci. »

### Le bilan d'activité de l'Etat en Vaucluse en 2025-2026

Un discours conclu par de longs et chaleureux applaudissements des élus vauclusiens et des chef de services de la Préfecture venus écouter Thierry Suquet dresser le bilan d'activité de l'Etat en Vaucluse en 2025-2026. « Ce rapport témoigne de l'engagement quotidien des femmes et des hommes, fonctionnaires, militaires ou contractuels qui agissent au bénéfice de tous, usagers, associations, collectivités et entreprises. »

Le Préfet a insisté sur la lutte « acharnée » contre l'insécurité et le narco-trafic qui a fait reculer le nombre de points de deals de 37% (de 30 à 19), grimper les saisies de stups de +78% (283kg) et les avoirs criminels (649 911€). Également 53 fermetures administratives de commerces, épiceries de nuit (80 contre 51 en 2024). « Grâce à l'aide du bailleur Grand Delta Habitat, nous avons aussi pu procéder à 30 expulsions liées à des narco-traficants. Pour lutter contre la délinquance, on constate aussi que les cambriolages ont reculé de 10% (de 1575 à 1420), les interventions pour VIF (violences intra-familialles) sont passées de 893 à 1040 (-16%). » Enfin contre l'immigration clandestine, +41% mesures d'éloignement ont été prononcées, soit 1255 contre 891 OQTF. » Les fameuses obligations de quitter le territoire français, qui souvent restent lettres mortes, vu le faible taux d'exécution de ces expulsions. En France, entre 2023 et 2024, 193 étrangers ont effectivement quitté le territoire… Mais sur les 92 étrangers en situation irrégulière libérés du Centre Pénitentiaire du Pontet, 40 ont été expulsés.

### Une préfecture au service de l'agriculture, du logement, de l'emploi et de la mobilité

L'agriculture aussi est au coeur des préoccupations de Thierry Suquet. « Pour l'accompagner, face au changement climatique, pour faciliter la résilience de ce pilier de l'économie et des paysages de Vaucluse. Trois « AARC » (Aires agricoles de résilience climatiques) ont été labellisées, 'Ventoux' pour la filière raisin de table, cerise, asperge et olive, 'Grandes cultures méditerranéennes' et enfin 'Pistache'. 1,64M€ ont été versés depuis le début de cette année. Un plan de réarmement agricole est également

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

doté depuis septembre de 2,4M€ pour la reprise et la reconstitution du potentiel de production après les aléas climatiques ». Cités aussi le projet Syamm (système agricole multi-performant méditerranéen) pour la tomate d'industrie, les légumineuses, le riz et le blé dur comme le HPR, projet d'adduction d'eau Hauts de Provence Rhôdanienne sur 81 communes et 18 500 hectares pour une somme de 365M€.

Le Préfet a rappelé que « le Vaucluse, 5e département le plus pauvre de France, nécessite un travail spécifique sur l'accès au logement des plus précaires. Les services de l'Etat s'y emploient avec constance ». En 2025, 610 logements sociaux ont été agréés, avec une masse financière de l'Etat de 5 Le projet Roquefure, du nom de ce quartier d'Apt, a permis de regrouper une quarantaine de ménages de gens du voyage sédentarisés et de lutter contre l'habitat indigne. Des projets de renouvellement urbain sont également actés à Avignon, Orange, Cavaillon et Carpentras.

Pour dynamiser le marché de l'emploi en Vaucluse (où le taux de chômage est de 10,8% au 2ème trimestre 2026 selon l'INSEE), France Travail, Cap Emploi, les Missions locales, le Département ne chôment pas à l'attention des femmes, séniors, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA en difficulté. 405 ont bénéficié de cette offre de service, 104 sont sortis du dispositif et 56% ont retrouvé un emploi.

Enfin, pour soutenir la mobilité collective, le Préfet de Vaucluse a évoqué le SERM (Service Express Régional Métropolitain) du Bassin de vie d'Avignon. Un moyen de renforcer les déplacements multi-modaux (train – transports routiers – covoiturage – réseau cyclable – fluvial). En 2026, un schéma d'ensemble a été validé. Après les atermoiements à n'en plus finir de la LEO depuis 1987, bientôt 40 ans, on a hâte de voir du concret pour décongestionner le trafic en douceur.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Dominique Santoni et Thierry Suquet. ©Andrée Brunetti / L'Echo du Mardi

# Canicule : l'Enclave des Papes passe en vigilance orange

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



**Grillon, Richerenches, Valréas et Visan seront placées en vigilance orange canicule ce vendredi 4 septembre à partir de midi. Les températures pourraient atteindre 38 °C dans la journée et rester supérieures à 20 °C durant la nuit.**

Une nouvelle poussée d'air chaud venue du Maghreb touche le sud de la France. La Drôme passant en vigilance orange, les quatre communes vauclusiennes de l'Enclave des Papes sont également concernées : Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.

Face à ces fortes chaleurs, la préfecture recommande de boire régulièrement, de maintenir son logement au frais, d'éviter les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes et de prendre régulièrement des nouvelles des personnes fragiles.

Une hausse des températures dues au phénomène naturel El Niño, l lié au réchauffement anormal des eaux du pacifique équatorial qui a débuté en juin et se renforce. Météo France estime qu'il pourrait devenir l'un des épisodes les plus puissants observés depuis 1950 et contribuer à élever encore la température moyenne de la planète en 2026-2027, en s'ajoutant au réchauffement climatique. Il n'est toutefois pas responsable de l'actuel épisode de chaleur en France : son influence sur le climat européen reste plus indirecte et généralement plus marquée en hiver.
Source : Préfecture de Vaucluse et Météo France.
**Mireille Hurlin**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

# Poussières du Sahara : le Vaucluse placé en vigilance pollution



**Le Vaucluse, comme l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, connaît ce vendredi 28 août un épisode de pollution aux particules fines PM10 (particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres). En cause ? Des poussières désertiques transportées par le vent de sud puis rabattues au sol. Le niveau 'information-recommandations' est activé par la Préfecture de Vaucluse. L'arrivée d'un vent d'ouest samedi devrait améliorer la situation.**

Depuis plusieurs jours, un vent de sud transporte une masse d'air chargée en particules désertiques en altitude. En retombant au sol, celles-ci ont fait grimper les concentrations de PM10, jusqu'au

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

dépassement du seuil réglementaire d'information et de recommandations. AtmoSud, l'organisme agréé par l'État chargé de surveiller la qualité de l'air en Région Sud, confirme cet épisode de pollution aux particules désertiques. La qualité de l'air est considérée comme mauvaise sur l'ensemble de la région. Le vent d'ouest attendu samedi 29 août doit renouveler la masse d'air et repousser les poussières hors de la région. Le risque de pollution devrait alors nettement diminuer.



**Copyright Magnific**

**Les personnes sensibles appelées à la prudence**

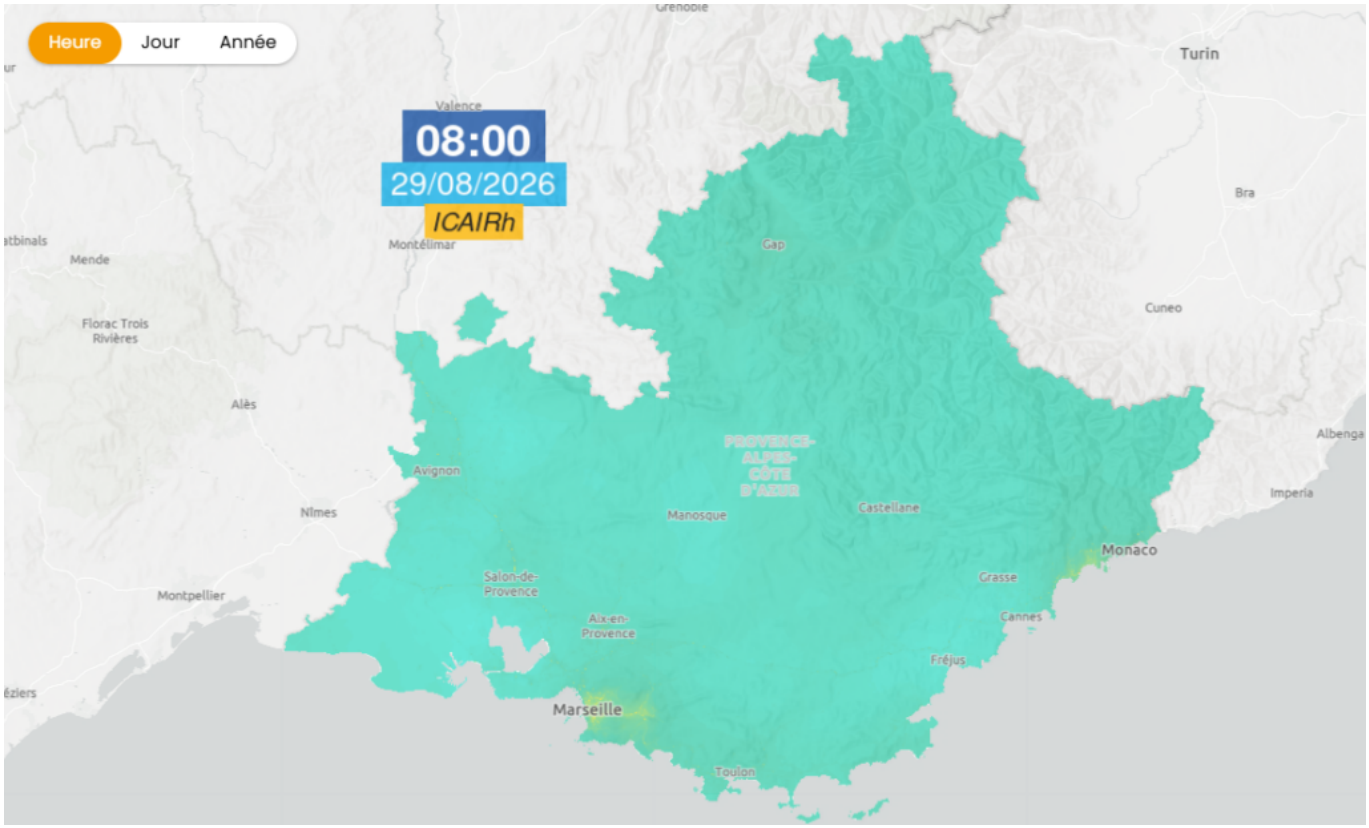
Les personnes vulnérables ou sensibles à la pollution, comme notamment les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes asthmatiques ou souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires sont invitées à limiter les efforts physiques intenses et à éviter, autant que possible, les zones très circulées. L'ARS (l'Agence régionale de santé) rappelle que lors d'un épisode de pollution aux particules, les personnes sensibles doivent privilégier les activités physiques modérées, tandis que la population générale est invitée à réduire ou reporter les efforts sportifs intenses. AtmoSud recommande également de privilégier les déplacements les moins émissifs, une conduite souple et l'éloignement des grands axes routiers aux heures de pointe pour les personnes sensibles.

**Des contrôles renforcés dans le département**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le préfet de Vaucluse renforce parallèlement les contrôles, le respect des limitations de vitesse, les contrôles antipollution des véhicules et les contrôles techniques obligatoires. Les cyclomoteurs feront également l'objet d'une surveillance particulière concernant d'éventuels dispositifs de débridage. Les contrôles seront renforcés sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), ainsi que sur le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. L'évolution de l'épisode de pollution est disponible sur le site d'AtmoSud.
Source : Préfecture de Vaucluse.
**Mireille Hurlin**



**Prévision Atmosud pour demain 29 aout 2026 Copyright Atmosud**

---

# Sécheresse : les agriculteurs du Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

# réclament de l’eau, pas seulement des aides




**Face à une sécheresse qui s’installe et à la répétition des épisodes de canicule, la FDSEA de Vaucluse (Fédération nationale des syndicats d’exploitants agricoles) et les Jeunes Agriculteurs demandent des réponses structurelles. Après une réunion avec le préfet Thierry Suquet, le 17 août, ils alertent sur la fragilité croissante des exploitations et placent l’accès à l’eau au cœur de l’avenir agricole du département.**

En Vaucluse, département habitué aux fortes chaleurs, les agriculteurs composent depuis longtemps avec les caprices du climat. Cette année encore, la succession des épisodes de chaleur et l’absence de précipitations suffisantes mettent les cultures à rude épreuve. La situation hydrologique s’est d’ailleurs nettement dégradée au cours de l’été. Au 24 août, le préfet a placé la Durance et la Nesque en alerte renforcée, tandis que le Calavon amont et le Sud-Luberon demeurent à ce niveau de restriction. Les bassins du Calavon médian et des Sorgues sont, eux, en alerte.

Pour la FDSEA 84 et les JA 84 (Jeunes agriculteurs de Vaucluse), : «Sans eau, il n’y a pas de production, sans production, il n’y a pas d’argent pour faire vivre une exploitation», résument-ils.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026




**Copyright Facebook Jeunes Agriculteurs de Vaucluse**

**Des aides mais pas de stratégie**

Les mesures de soutien sont évidemment les bienvenues pour les exploitants les plus durement touchés. Mais elles ne sauraient constituer une réponse durable à des aléas climatiques appelés à se répéter.Les syndicats expliquent : « Indemniser les pertes après chaque épisode de sécheresse ne suffira pas si les exploitations restent insuffisamment équipées pour y faire face. » Ils réclament un accompagnement spécifique pour les exploitations fragiles, celles déjà confrontées à d'autres crises, et les jeunes installés, notamment à travers des exonérations ou des abattements permettant de ne pas aggraver leurs difficultés de trésorerie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

**Mieux s’équiper pour continuer d’exister**

La demande porte aussi sur les équipements, comme un accès plus simple aux dispositifs permettant de développer le goutte-à-goutte et la micro-aspersion, avec des règles suffisamment souples pour ne pas écarter certains territoires ou certaines exploitations.

**Le paradoxe d’un département agricole et irrigué**

Le Vaucluse n’est pourtant pas dépourvu de réseaux d’irrigation puisque l’histoire agricole du département a accompagné le développement de l’arboriculture et du maraîchage. L’irrigation gravitaire traditionnelle a progressivement laissé place, notamment depuis les années 1960, à des réseaux sous pression et à des techniques d’irrigation localisée, permettant de mieux maîtriser les apports. Aujourd’hui, les agriculteurs estiment que cet héritage doit être adapté aux nouvelles réalités climatiques. Ils pointent notamment la lenteur de certains projets d’aménagement et la complexité des démarches nécessaires pour sécuriser l’irrigation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

**Copyright Facebook Jeunes agriculteurs de Vaucluse**

**La position de l'Etat**

L'État rappelle de son côté que les prélèvements agricoles sont soumis à une gestion collective : en Vaucluse, la Chambre d'agriculture agit comme organisme unique de gestion collective pour les prélèvements destinés à l'irrigation. Derrière la bataille de l'eau se joue aussi celle du maintien d'une agriculture locale. Vergers, maraîchage, cultures spécialisées : ces productions font vivre des exploitations, mais également tout un tissu économique lié à la transformation, au transport et au commerce.

**Les propositions des agriculteurs**

C'est pourquoi la FDSEA et les JA proposent des prélèvements encadrés, l'accès à des réseaux performants et à des équipements économes pour concilier production et sobriété. Le risque, à leurs yeux, serait de laisser disparaître progressivement les exploitations qui ne disposent pas d'un accès suffisamment sécurisé à l'eau. Avec, à terme, une dépendance accrue aux importations de produits agricoles, alors même que ceux-ci peuvent être cultivés dans des conditions et avec des normes différentes. Pour les agriculteurs vauclusiens, l'urgence n'est donc plus seulement de réparer les dégâts mais à préparer les exploitations à un climat qui change et un accès à l'eau dont dépend la survie des exploitations

Sources : Préfecture de Vaucluse, situation sécheresse 2026 ; Irrigation 84 ; Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

**Mireille Hurlin**